



Prestation web et perte sèche

Par **salut40**, le **25/03/2017** à **17:41**

Bonjour, Je vais vous exposer mon cas. Je suis étudiant en L2 Informatique et j'exerce le métier de développeur web au travers du statut d'auto entrepreneur. Je suis donc sur une plateforme où des particuliers et pro font des appels d'offre. Ce Mercredi je réponds à un appel d'offre d'une agence web qui a un problème avec son serveur. Le monsieur m'envoie un lien où sont listés les étapes pour régler le problème mais préfère le sous traiter. Je m'exécute, le client est satisfait j'envoie la facture niquel. Seulement après quelques heures le client m'appelle pour me dire qu'après la réparation du serveur 2 de ses sites qui étaient hébergés dessus sont supprimés. Il me vise directement et me menace de m'attaquer par le biais de son assurance. Il m'appelle dont le lendemain et me propose de le rembourser à hauteur de 350€ * 10 Jours de travail. Je refuse et donc il me confirme qu'il va entamer des procédures. J'aimerais savoir ce que je risque et si cette attaque auprès de l'assurance est quelque chose d'envisageable ? Merci

Par **morobar**, le **26/03/2017** à **09:13**

Bonjour, J'aimerais savoir ce que je risque Les frais de remise en ordre du système, je suppose réinstallation des sites selon les sauvegardes indispensables. Outre le cas échéant des D.I. pour les pertes éventuelles d'exploitation pour la durée d'indisponibilité. cette attaque auprès de l'assurance est quelque chose d'envisageable Pratiquement toutes les entreprises assurent les recours en cas de sinistre, donc votre mise en cause par l'assureur est tout à fait envisageable. Si vous avez souscrit une assurance en responsabilité professionnelle, c'est le moment d'ouvrir/déclarer un sinistre.